

CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE « Elaboration du projet associatif »

Constat

A Saint-Martin, peu de structures rédigent leur projet associatif, par manque de temps, de compétences ou d'intérêt. Pourtant ce document est essentiel pour leur organisation, la structuration de leurs équipes, et leur communication. De plus, les bailleurs de fonds et les institutions demandent ces éléments pour mieux les connaître et les soutenir. Cet élément, souvent négligé, mérite qu'on s'y attarde.

Objectifs à atteindre

Afin de pallier ce constat, nous souhaitons mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la rédaction du projet associatif, qui se composera d'un accompagnement collectif puis individuel. Le contenu de l'accompagnement proposé devra aborder notamment les points suivants :

Accompagnement Collectif

Définition

- Qu'est-ce que le projet associatif ?
- Quels organes participent à la définition du projet associatif ?

Démarche/écriture

- Présentation de l'association
- L'état des lieux de la structure et de son environnement
- L'analyse des forces et des faiblesses de la structure
- La liste des moyens et des ressources de la structure (Finances, matériel et ressources humaines)
- La stratégie de diffusion du projet associatif
- Les perspectives futures

Rédaction

- La formalisation des objectifs du projet associatif en lien avec les statuts (si possible rédaction pour une présentation à l'oral et pour une présentation à l'écrit)

A l'issue de l'accompagnement collectif, le participant devra :

- S'être approprié la démarche méthodologique et avoir écrit le premier jet de son projet

Accompagnement individuelle

La semaine qui suit l'accompagnement collectif :

- Rédaction du projet associatif pour une présentation à l'écrit et pour une présentation à l'oral

Environ 1 mois après :

- Ajustement du projet associatif rédigé

A l'issue de l'atelier individuel, le participant devra :

- Avoir construit, rédigé et validé le projet associatif

Méthodologie

L'accompagnement a pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

Modalités de sélection du prestataire

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,
- Compétence en rédaction,
- Connaissances sur les recherches de financements
- Connaissances de Saint Martin,
- Bilingue français/anglais,

Modalités de participation à l'Atelier

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Modalités générales : se référer au document annexe « Modalités Générales ».

Délais de réponses

Ouverture de l'appel à proposition	Jeudi 31 janvier 2019
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 18 février 2019
Réponse au candidat retenu	Mercredi 20 février 2019

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée :** 1,5 jour d'accompagnement (soit 11H)
+ 2h de coaching individuel/structure (merci d'isoler le coût de votre offre commerciale),
- **Date de réalisation des ateliers :** jeudi 14 mars (7H) et vendredi 15 mars (4H) en collectif et 2H en individuel soit vendredi 15 mars et/ou samedi 16 mars, sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits)
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés

Cette action est cofinancée par :



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin